



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 23 août 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution CE16 1064

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau - 1175380001

Accorder un contrat à Thermodynamique inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour la période débutant au plus tôt le 1er septembre 2017 et se terminant au plus tard le 31 août 2018 - Somme maximale de 215 578,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1654 (5 soumissionnaires)

20.002 Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526029

Accorder un contrat à Ventilation Manic inc., pour l'installation d'une unité environnementale à la salle des serveurs au bâtiment administratif de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte -Somme maximale de 150 671,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-1375-AE (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526030

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour la réfection des joints d'expansion et des planchers de béton des décanteurs 16, 22 à 25, 27 et 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 442 273,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP17028-168479-C (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.004 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1170649004

Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat 1618 pour la surveillance de chantier à la firme Infrastructel pour la somme de 225 983,36 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) contrat octroyé le 29 mai 2016

20.005 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1170649003

Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour la surveillance de chantier aux firmes Englobe (LVM) et Infrastructel pour les sommes de 196 492,28 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) et 210 231,79 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, conformément au contrat octroyé le 9 mars 2016 (CE16 0365)

20.006 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1170649005

Se prévaloir de la première option de prolongation de 3 contrats pour la surveillance de chantier aux firmes Transit pour le montant de 219 544,76 \$ et de deux contrats pour Géninov pour la somme maximale chacun de 197 527,05 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) conformément au contrat octroyé le 12 avril 2016 (CE16 0463)

20.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.008 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1177740001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 2500 \$ à l'Association Racines socioculturelles pour l'année 2017, pour la réalisation d'un colloque social portant sur l'adaptation des pratiques d'intervention auprès des familles maghrébines au Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

20.009 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1177732001

Autoriser une dépense de 5 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal dans le cadre de la 13e édition »

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1172622008

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 2017-006 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	14
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	1

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

(CE16 1064)

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, j'ai modifié le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 juin 2016 pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction effectuée consiste au remplacement, dans le paragraphe d'approbation du projet de convention à intervenir avec la firme Norda Stelo, de la somme maximale du contrat, soit le montant de 111 460, 11 \$, taxes incluses, par celui de 117 033,22 \$, taxes incluses (incluant les contingences). Par ailleurs, puisqu'il n'y a pas de frais incidents dans le cadre du contrat octroyé à cette firme, le premier paragraphe de la recommandation et de la résolution, telles qu'elles ont été rédigées, n'est pas exact, d'où son retrait.

Fait à Montréal, le 7 août 2017.

(s)

Me Yves Saindon

Greffier de la Ville

VERSION ORIGINALE

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 15 juin 2016

Résolution: CE16 1064

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 117 033,22 \$, taxes incluses, pour la gestion et la surveillance du déploiement du système de jalonnement dynamique des stationnements, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Norda Stelo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, pour une période de 7 mois, les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 111 460,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15022 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1167237002

Pierre DESROCHERS

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

VERSION MODIFIÉE

Montréal 

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 15 juin 2016

Résolution: CE16 1064

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Norda Stelo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, pour une période de 7 mois, les services professionnels requis pour la gestion et la surveillance du déploiement du système de jalonnement dynamique des stationnements, pour une somme maximale de 117 033,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15022 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1167237002

/lt

Pierre DESROCHERS

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville



Dossier # : 1175380001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Thermodynamique inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, soit pour une somme maximale de 215 578,13\$, taxes incluses - Appel d'offres public 1654 - Cinq soumissionnaires. Période débutant au plus tôt le 1er septembre 2017 et se terminant au plus tard le 31 août 2018.

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat à la firme Thermodynamique inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterrains à des fins d'accès, soit pour une somme maximale de 215 578.13 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 1654. Pour une période débutant le 1er août 2017 et se terminant au plus tard le 31 juillet 2018.
2. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.
3. autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les documents pour et au nom de la ville.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-08-11 11:02

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1175380001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Thermodynamique inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, soit pour une somme maximale de 215 578,13\$, taxes incluses - Appel d'offres public 1654 - Cinq soumissionnaires. Période débutant au plus tôt le 1er septembre 2017 et se terminant au plus tard le 31 août 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses travaux, la CSEM doit procéder à la réalisation de thermographies et d'inspection de décharges partielles afin de respecter les normes d'accès fixées par Hydro-Québec. Pour donner accès de façon sécuritaire aux travailleurs qui doivent pénétrer à l'intérieur de nos structures, ces lectures de thermographies et de décharges partielles doivent être réalisées par des gens détenant une certification de thermographe. La Commission des services électriques de Montréal ne possède pas d'effectifs ayant une telle spécialité ainsi que les équipements spécialisés. C'est pourquoi nous avons recours à des entreprises privées.

Le délai de validité des soumissions est de 120 jours suivant la date d'ouverture de celles-ci.

L'appel d'offres a été publié dans le système électronique SÉAO et dans la revue Constructo. Le délai pour déposer la soumission était de 20 jours, soit du 16 juin au 7 juillet 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Un contrat de thermographie a été octroyé en 2017 à la suite de l'appel d'offres public #1646 à la firme Infrarouge Kelvin inc. pour un montant de 76 918,28\$. Aucun sommaire décisionnel n'était requis dû à la délégation du pouvoir du Président de la Commission des services électriques de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la CSEM à signer le contrat avec la firme Thermodynamique inc. ayant le mieux répondu à l'appel d'offres public #1654 pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine par une firme externe à des fins d'accès.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres était basé sur la notion à deux (2) enveloppes, soit une première enveloppe pour la qualification de la firme dans laquelle un comité de sélection a été créé avec la participation deux (2) membres externes. Les critères qualitatifs étaient les suivants :

Présentation de l'offre	10 points
Compréhension du mandat	15 points
Capacité de production et échéancier	20 points
Expertise la firme en inspection de puits d'accès	25 points
Expertise du chargé de projet et de son équipe	30 points

De plus, le niveau de conformité des firmes pour être éligible devait atteindre 70%.

La deuxième (2e) enveloppe était la proposition de prix.

Les résultats obtenus des cinq (5) firmes sont les suivants :

Soumissions conformes	Note finale	Prix de base	Contingences	Total
Thermodynamique inc	5,95	215 578,13	aucune	215 578,13
IR Kelvin inc.	5,79	228 012,67	aucune	228 012,67
Infrastructel inc	4,06	343 395,83	aucune	343 395,83
Teltech Télécommunication	3,64	348 374,25	aucune	348 374,25
G-Tek (8246408 Canada)	-	N/A	N/A	N/A
Dernière estimation réalisée				299 394,90 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				83 816,77
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				28 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)				12 434,54
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				57 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût est de 215 578,13 \$ taxes incluses. Après récupération des taxes, le coût net est de 189 089,77 \$

Veuillez noter que les prix soumis par Thermodynamique sont 28 % inférieurs à ceux de notre estimation. Cette dernière est basée sur les prix 2016 majorés pour tenir compte de l'inflation et du resserrement de la norme d'Hydro-Québec. Voir document en annexe.

IMPUTATION

Les crédits sont prévus au budget 2017 de la Commission des services électriques de Montréal. Le bon de commande sera émis au mois d'août de cette année.

PROVENANCE DU BUDGET

Cette dépense concerne le budget de fonctionnement.

Nous attestons que le présent dossier respecte les critères de conformité budgétaire

énoncés au courrier budgétaire #22 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est essentiel pour permettre l'accès à nos infrastructures de façon sécuritaire pour l'ensemble de nos clients.
Le report ou l'annulation de ce contrat aurait comme impact de ne pas permettre l'accès à nos infrastructures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-10

Mylène - Ext PROVENCHER
Secrétaire (division gestion du réseau)
pour Jean Mercier, Directeur - Gestion du
réseau

Serge A BOILEAU
Président



Dossier # : 1177526029

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ventilation Manic inc., pour l'installation d'une unité environnementale à la salle des serveurs au bâtiment administratif de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 150 671,29 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-1375-AE – 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Ventilation Manic inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation d'une unité environnementale à la salle des serveurs au bâtiment administratif de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 150 671,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-1375-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-09 18:28

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526029

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ventilation Manic inc., pour l'installation d'une unité environnementale à la salle des serveurs au bâtiment administratif de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 150 671,29 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-1375-AE – 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean.-R.-Marcotte (Station) est munie d'une salle de serveurs informatiques au bâtiment administratif. Ces serveurs doivent être maintenus dans une atmosphère contrôlée en température et en taux d'humidité afin d'éviter la surchauffe des équipements et l'électricité statique causant des bris.

Les équipements qui se trouvent dans cette salle sont essentiels au fonctionnement de la Station. Ils servent notamment à :

- Établir la communication avec les systèmes de contrôle du déversement des eaux usées dans les cours d'eau via une quarantaine d'installations de dérivation sur l'île de Montréal
- Gérer le fonctionnement du système de contrôle des procédés de la Station
- Gérer les systèmes de réseaux informatiques incluant la sauvegarde de données desservant les ordinateurs du personnel de la Station
- Gérer les logiciels tels que Maximo et le logiciel de gestion du laboratoire (LIMS) du Service de l'eau et du Service de l'environnement.

Les serveurs informatiques fonctionnent en permanence, 24 heures par jour, 365 jours par an et doivent être refroidis constamment. Ce besoin en climatisation est d'ailleurs en croissance vu les ajouts progressifs d'équipements dans la salle.

L'unité de climatisation actuelle, installée en 2006 et d'une capacité nominale de 17,5 tonnes, n'est pas adaptée aux besoins croissants. Elle n'offre ni la redondance de systèmes ni les performances d'une unité de précision conçue pour les salles de serveurs informatiques. De plus, elle fonctionne avec le réfrigérant R-22 qui sera éliminé progressivement du marché.

Aux cours des dernières années, plusieurs mesures ont dû être apportées afin d'ajouter une certaine redondance (de façon temporaire en cas d'urgence) lors de bris ou de maintenance de l'unité existante. Les bris d'équipements mobilisent, plusieurs ressources (automatisation, informatique, cols bleus, ingénierie, etc).

Le 29 octobre 2015, un contrat a été accordé à Liebert Canada, division d'Emerson Électrique du Canada Ltée, pour le préachat de deux unités de climatisation de précision.

Le présent contrat vise l'installation de l'une de ces deux unités. La deuxième unité sera installée lors des travaux de réaménagement de la salle informatique qui sont actuellement en planification.

Un appel d'offres public a été lancé le 14 juin 2017 et l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 12 juillet 2017. La validité des soumissions est de 90 jours. Le montant des contingences a été fixé à 15 % pour couvrir les imprévus vu que les travaux se déroulent dans des installations existantes. Trois addenda ont été émis :

- Addenda 1 en date du 22 juin 2017 : réponses à des questions
- Addenda 2 en date du 29 juin 2017 : réponses à des questions

- Addenda 3 en date du 10 juillet 2017 : réponses à des questions

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0603 – 29 octobre 2015 - Accorder un contrat à Liebert Canada, division d'Emerson Électrique du Canada Ltée, pour le préachat de deux unités de climatisation de précision pour la salle des serveurs informatiques du bâtiment administratif à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 203 449,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2015-1373-AE (3 soum., 1 seul conforme) - 1153334018

DESCRIPTION

Le projet consiste à :

- Installer une unité monobloc de 20 tonnes de climatisation incluant une base parasismique, un panneau de contrôle et un condenseur à air;
- Effectuer des raccordements électriques;
- Procéder à l'enlèvement de l'amiante;

- Effectuer des travaux sur la toiture pour l'installation du condenseur (percements, étanchéisation de toiture, ajouts d'accès et de rampes de sécurité);

JUSTIFICATION

Huit (8) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission. Une seule entreprise parmi les six autres qui n'ont pas soumissionné a fourni une raison à son désistement, soit que le carnet de commande était complet.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Ventilation Manic inc.	131 018,51 \$	19 652,78 \$	150 671,29 \$
2-Gestion Septem inc.	169 933,05 \$	25 489,96 \$	195 423,01 \$
Estimation du professionnel	164 973,15 \$	24 745,97 \$	189 719,13 \$
Coût moyen des soumissions reçues			173 047,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			14,85%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			44 751,71 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			29,70%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			-39 047,83 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-20,58%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			44 751,71 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			29,70%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation du professionnel est favorable de 20,58 %. Le prix du plus bas soumissionnaire se situe alors dans la marge de l'estimation classe C qui a été réalisée.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ventilation Manic inc. pour la somme de sa soumission, soit 150 671,40 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été complétées : Ventilation Manic inc., 12905, rue Jean-Grou, bureau 200, Montréal (Québec) H1A 3N6. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 27 juin 2017.

Une attestation de l'Autorité des marchés financiers n'était pas requise pour ce contrat. Par ailleurs, Ventilation Manic inc. détient une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l'installation d'une unité environnementale à la salle des serveurs au bâtiment administratif de la Station est de 150 671,29 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 137 582,97 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération* .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas accorder ce contrat pourrait causer l'arrêt des serveurs informatiques. Ceci empêcherait le contrôle à distance des débits d'eaux usées provoquant, entre autres, des déversements au fleuve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: août 2017;
- Fin des travaux : décembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

Stéphanie VIDAL, 9 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-08

Michel VERREULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien

Approuvé le : 2017-08-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-08-08

**Dossier # : 1177526030**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour la réfection des joints d'expansion et des planchers de béton des décanteurs 16, 22 à 25, 27 et 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte , pour une somme maximale de 442 273,47 \$, taxes incluses – Appel d'offres public SP17028-168479-C – 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des joints d'expansion et des planchers de béton des décanteurs 16, 22 à 25, 27 et 28 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 442 273,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17028-168479-C;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-11 16:45

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526030

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour la réfection des joints d'expansion et des planchers de béton des décanteurs 16, 22 à 25, 27 et 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte , pour une somme maximale de 442 273,47 \$, taxes incluses – Appel d'offres public SP17028-168479-C – 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) est équipée de 21 décanteurs portant les numéros 1 à 7 et 15 à 28 (les décanteurs 8 à 14 étant non construits). Ces décanteurs servent à faire sédimenter les matières en suspension contenues dans les eaux usées. Ces décanteurs ont été construits au début des années 80. Chaque décanteur comprend quatre joints de dilatation transversaux et un joint longitudinal.

Suite aux inspections qui se font lors du nettoyage périodique des décanteurs, une détérioration avancée au niveau des joints de dilatation a été détectée.

Un contrat a été accordé en juin 2015 pour la réfection des joints de 7 des 21 décanteurs de la Station.

Le présent contrat vise la réfection des joints de 7 autres décanteurs soient les décanteurs 16, 22 à 25, 27 et 28 afin de garantir leur intégrité structurale.

Un appel d'offres public a été lancé le 26 juin 2017 et l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 19 juillet 2017. La validité des soumissions est de 90 jours. Le montant des contingences a été fixé à 15 % pour couvrir les imprévus vu que les travaux se déroulent dans des installations existantes. Un addenda a été émis en date du 17 juillet pour répondre à quelques questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1233 – 23 juin 2015 - Accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection des joints d'expansion et des planchers de béton des décanteurs 15 à 21 à la Station d'épuration des eaux usées Jean -R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 375 782,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1917-AE - 1153334012

DESCRIPTION

Le projet consiste à la réfection des joints d'expansion et des planchers de béton des décanteurs 16, 22 à 25, 27 et 28. Les travaux comprennent:

- la réfection du béton délaminé autour des joints avec du béton de 35 MPa;
- le remplacement de la mousse cellulaire (Rodofam II) existante dans les joints;
- le calfeutrage des joints à l'aide de produits de scellement à base de polyuréthane et à deux composants;

JUSTIFICATION

Huit (8) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission. Aucune entreprise parmi celles qui n'ont pas soumissionné n'a fourni une raison à son désistement.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Le Groupe Lefebvre M.R.P inc.	384 585,63 \$	57 687,84 \$	442 273,47 \$
2-Construction Madux inc.	410 345,78 \$	61 551,87 \$	471 897,64 \$
Estimation interne	406 946,31 \$	61 041,95 \$	467 988,26 \$
Coût moyen des soumissions reçues			457 085,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			3,35%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			29 624,17
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			6,70%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			- 25 714,79
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-5,49%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			29 624,17
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			6,70%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 5,49 %.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Lefebvre inc. pour la somme de sa soumission, soit 442 273,47\$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA

ont été complétées : Le Groupe Lefèbvre inc., 210, rue Roy, Saint-Eustache (Québec) J7R 5R6. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 5 juillet 2017.

Une attestation de l'Autorité des marchés financiers n'était pas requise pour ce contrat. Par ailleurs, Le Groupe Lefebvre inc. détient une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la réfection des joints d'expansion et des planchers de béton des décanteurs 16, 22 à 25, 27 et 28 de la Station est de 442 273,47 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 403 854,63 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas accorder le contrat pour la réparation du béton aggravera la détérioration des joints et du béton. Des infiltrations d'eau pourraient alors survenir et faire corroder rapidement l'acier d'armature des planchers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: septembre 2017;
- Fin des travaux : juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-08-09

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien

Approuvé le : 2017-08-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-08-11



Dossier # : 1170649004

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat 1618 pour la surveillance de chantier à la firme Infrastructel pour la somme de 225 983.36 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) contrat octroyé le 29 mai 2016 -

Il est recommandé de:

1. renouveler une entente-cadre de services professionnels avec la firme Infrastructel (225 983.36 \$ taxes incluses multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, moyenne des 12 derniers mois) pour des services de surveillance de travaux.
2. imputer cette dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-08-17 10:28

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1170649004

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat 1618 pour la surveillance de chantier à la firme Infrastructel pour la somme de 225 983.36 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) contrat octroyé le 29 mai 2016 -

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet d'exercer la première option de prolongation de l'entente conclue avec Infrastructel inc afin d'assurer une stabilité d'expertise de main d'oeuvre en surveillance de chantier à la CSEM.

Les critères suivants ont mené à recommander la prolongation:

- La bonne performance des techniciens offerts par les firmes
- Les prix unitaires restent compétitifs avec les offres semblables reçues dernièrement.
- Le volume de travaux est toujours élevé et ne prévoit pas ralentir au cours de la prochaine année
- La satisfaction générale de la prestation de services des fournisseurs

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, la Commission des services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation.

Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau.

La surveillance des travaux est faite par l'équipe interne de 12 agents techniques, majorée de personnel externe selon le volume des travaux.

3,800 heures Infrastructel inc taux horaire 51,50 \$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1156- 10 août (CM16 0916- 22 août 2016) Autoriser l'octroi à la firme Infrastructel, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (soumissionnaire unique A/O 1618)

CE16 0365- 9 mars 2016 Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Englobe Corp (196 492.28 \$, taxes incluses) et Infrastructel Inc (210 231.79 \$ taxes incluses) pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1605 5 soumissionnaires, sont 1 non-conforme.

CE 0482- 30 mars 2016 Autoriser l'octroi aux firmes Transit et Géninov, un contrat chacun de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (appel d'offres 1606, lot 1 et 2)

CE16 1299- 10 août 2016 (CM16 0943- 23 août 2016) Autoriser l'octroi aux firmes Géninov et Transit, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (A/O 1621)

DESCRIPTION

Le présent rapport vise le premier renouvellement du contrat 1618 (infrastructel inc) pour la surveillance de chantier au montant de 225 983.36 \$ taxes incluses.

Les prolongations permettent de continuer avec les mêmes techniciens sur plusieurs années avec une main d'oeuvre formée et expérimentée. Les montants durant les prolongation seront indexés à l'indice des prix à la consommation, tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.

L'IPC est de 1.6 % selon Statistique Canada (moyenne annuelle)

JUSTIFICATION

Compte tenu de la bonne performance des techniciens prêtés en surveillance sur nos chantiers au cours de la dernière année, il est demandé de prolonger ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM répartie les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.

La présente dépense est remboursée à l'aide des redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les surveillants assurent la qualité et la pérennité des travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pas d'impact

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon les demandes et les échéances des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La CSEM a procédé à l'appel d'offres public # 1618 le 29 mai 2016. Il est conforme aux orientations et aux politiques de la Ville (Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques. Guide de référence en matière d'octroi et de gestion de contrats de services professionnels) pour ce genre de contrat où l'on vise à octroyer un mandat à la firme présentant le meilleur pointage cumulatif.

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 2 août 2017 (séance 32.T.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2017-08-09



Dossier # : 1170649003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour la surveillance de chantier aux firmes Englobe (LVM) et Infrastructel pour les sommes de 196 492.28 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) et 210 231.79 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, conformément au contrat octroyé le 9 mars 2016- résolution CE16 0365

Il est recommandé de:

1. renouveler une entente -cadre de services professionnels avec les firmes Englobe Corp. (196 492.28 \$ taxes incluses multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, moyenne des 12 derniers mois) et Infrastructel Inc (210 231.79 \$ taxes incluses multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, moyenne des 12 derniers mois), pour des services de surveillance de travaux.
2. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-08-17 10:25

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1170649003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour la surveillance de chantier aux firmes Englobe (LVM) et Infrastructel pour les sommes de 196 492.28 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) et 210 231.79 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, conformément au contrat octroyé le 9 mars 2016- résolution CE16 0365

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet d'exercer la première option de prolongation des ententes conclues avec Englobe et Infrastructel Inc, afin d'assurer une stabilité d'expertise de main d'oeuvre en surveillance de chantier à la CSEM.

Les critères suivants ont mené à recommander la prolongation:

- La bonne performance des techniciens offerts par les firmes;
- Les prix unitaires restent compétitifs avec les offres semblables reçues dernièrement.
- Le volume de travaux est toujours élevé et ne prévoit pas ralentir au cours de la prochaine année;
- La satisfaction générale de la prestation de services des fournisseurs

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, la Commission des services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation.

Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau.

La surveillance des travaux est faite par l'équipe par l'équipe interne de 12 agents techniques, majorés de personnel externe selon le volume des travaux.

3,500 heures lot 1 Englobe Corp. taux horaire 48,50 \$

3,500 heures lot 2 Infrastructel inc. taux horaire 52,00 \$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0365- 9 mars 2016 Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Englobe Corp (196 492.28 \$, taxes incluses) et Infrastructel Inc. (210 231.79 \$ taxes incluses) pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1605. 5 soumissionnaires, dont 1 non-conforme.

CE16 0482- 30 mars 2016 Autoriser l'octroi aux firmes Transit et Géninov, un contrat chacun de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (appel d'offre 1606, lot 1 et 2)

CE16 1156 - 10 août (CM16 0916- 22 août 2016) Autoriser l'octroi à la firme Infrastructel, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (soumissionnaire unique A/O 1618)

CE16 1299 - 10 août 2016 (CM16 0943 - 23 août 2016) Autoriser l'octroi aux firmes Géninov et Transit, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (A/O 1621)

DESCRIPTION

Le présent rapport vise le premier renouvellement de deux mandats pour la surveillance de chantier au montant de 196 492.28 \$ et 210 231.79 \$ taxes incluses pour une période de 7 000 heures de surveillance partielle des travaux de la CSEM.

Les prolongations permettent de continuer avec les mêmes techniciens sur plusieurs années avec une main d'oeuvre formée et expérimentée. Les montants durant les prolongations seront indexés à l'indice des prix à la consommation, tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres. (L'IPC est de 1.6% selon Statistique Canada (moyenne annuelle)

JUSTIFICATION

Compte tenu de la bonne performance des techniciens prêtés en surveillance sur nos chantiers au cours de la dernière année, il est demandé de prolonger ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM répartie les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.

La présente dépense est remboursée à l'aide des redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les surveillants assurent la qualité et la pérennité des travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pas d'impact

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon les demandes et les échéances des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La CSEM a procédé à l'appel d'offres public # 1605 le 22 janvier 2016. Il est conforme aux orientations et aux politiques de la Ville (Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques. Guide de référence en matière d'octroi et de gestion de contrats de services professionnels) pour ce genre de

contrat où l'on vise à octroyer un mandat à la firme présentant le meilleur pointage cumulatif.

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 2 août 2017 (séance 31.T.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2017-08-09



Dossier # : 1170649005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation de 3 contrats pour la surveillance de chantier aux firmes Transit pour le montant de 219 544.76 \$ et de deux contrats pour Géninov pour la somme maximale chacun de 197 527.05 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) conformément au contrat octroyé le 12 avril 2016 - résolution CE16 0463

Il est recommandé de:

1. renouveler une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Geninov inc (lot 1 et 2) au montant de 197 527.05 \$ chacun (toutes taxes incluses) multiplié par l'indice des prix à la consommation publié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, moyenne des 12 derniers mois) et Transit arpenteurs-géomètres inc au montant de 219 544.76 \$ multiplié par l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada, moyenne de 12 mois, toutes taxes incluses.
2. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-08-17 10:32

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1170649005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation de 3 contrats pour la surveillance de chantier aux firmes Transit pour le montant de 219 544.76 \$ et de deux contrats pour Géninov pour la somme maximale chacun de 197 527.05 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) conformément au contrat octroyé le 12 avril 2016 - résolution CE16 0463

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet d'exercer l' option de prolongation des ententes conclues avec les firmes Transit et Géninov inc, afin d'assurer une stabilité d'expertise en main d'oeuvre en surveillance de chantier de la CSEM.

Les critères suivants ont mené à recommander la prolongation:

- La bonne performance des techniciens offerts par les firmes
- Les prix unitaires restent compétitifs avec les offres semblables reçues dernièrement
- Le volume de travaux est toujours élevé et ne prévoit pas ralentir au cours de la prochaine année.
- La satisfaction générale de la prestation de services du fournisseur

Afin de procéder à la construction de nouveau réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, la Commission des services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. La surveillance des travaux est faite par l'équipe interne de 12 agents techniques, majorée de personnel externe selon le volume des travaux.

3,800 heures lot 1 Geninov taux horaire 45,00 \$
3,800 heures lot 2 Geninov taux horaire 45,00 \$
3,800 heures lot 3 Transit taux horaire 50,00 \$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1299- 10 août 2016 (CM16- 0943- 23 août 2016) Autoriser l'octroi aux firmes Géninov et Transit un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (A/O 1621)

CE16 0365- 9 mars 2016- Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Englobe Corp (196 4292.28 \$, taxes incluses) et Infrastructel inc (210 231.79 \$ taxes incluses) pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1605 5

soumissionnaires, dont 1 non-conforme

CE16 0492- 30 mars 2016 Autoriser l'octroi aux firmes Transit et Géninov, un contrat chacun de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (A/O 1606, lot 1 et 2)

CE16 1156- 10 août 2016 (CM16 0916 22 août 2016) Autoriser l'octroi à la firme Infrastructel, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (soumissionnaire unique A/O 1618)

DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'option de renouvellement de deux mandats pour la surveillance de chantier au montant de 202 068.56 \$ et 197 527.05 \$ taxes incluses multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistiques Canada, moyenne des 12 derniers mois L'IPC est de 1.6 % selon Statistique Canada (moyenne annuelle)

JUSTIFICATION

Compte tenu de la bonne performance des techniciens prêtés en surveillance sur nos chantiers au cours de la dernière année, il est demandé de prolonger ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM répartie les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les surveillants assurent la qualité et la pérennité des travaux

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pas d'impact

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon les demandes et les échéances des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La CSEM a procédé à l'appel d'offres public # 1621 le 13 juillet 2016. Il est conforme aux orientations et aux politiques de la Ville (Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques. Guide de référence en matière d'octroi et de gestion de contrats de services professionnels) pour ce genre de contrat où l'on vise à octroyer un mandat à la firme présentant le meilleur pointage cumulatif.

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 2 août 2017 (séance 33.T.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2017-08-11

CE : 20.007

2017/08/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177740001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 2500 \$ à l'Association Racines socioculturelles pour l'année 2017, pour la réalisation d'un colloque social portant sur l'adaptation des pratiques d'intervention auprès des familles maghrébines au Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier de 2500 \$, pour l'année 2017, à l'Association Racines socioculturelles pour la réalisation d'un colloque social, dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cette association, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-09 18:16

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177740001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 2500 \$ à l'Association Racines socioculturelles pour l'année 2017, pour la réalisation d'un colloque social portant sur l'adaptation des pratiques d'intervention auprès des familles maghrébines au Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Montréal est caractérisé par une diversité culturelle qui fait sa richesse à bien des égards. La municipalité reçoit annuellement environ 76 % des nouveaux arrivants du Québec. La diversité des cultures est devenue un élément intrinsèque de la Ville. De ce fait, les questions des relations interculturelles et de l'intégration des immigrants sont éminemment importantes pour la métropole, qui soutien des mesures permettant une intégration responsable et harmonieuse de la population immigrante.

Parmi les communautés qui composent la mosaïque culturelle de Montréal, on retrouve la communauté maghrébine. Celle-ci est estimée à 134 900 personnes et de ce nombre, 90,1 % habitent la région métropolitaine. En dépit du taux de diplomation très élevé de ses membres et de leur maîtrise du français, cette communauté a malheureusement encore du mal à se positionner dans le paysage socio-économique du Québec.

L'organisme Repère qui est en opération depuis 22 ans a lancé, le 8 avril 2016, le programme *Racines* qui est devenu autonome en 2017, sous l'appellation *Association Racines Socioculturelles*. Cette association a pour mission de venir en aide aux parents de jeunes en difficulté et agit comme interface entre les familles et les ressources du milieu. Plusieurs services sont offerts à la communauté, dont un service d'accompagnement, des ateliers-conférences, des séances d'information juridique et un service de réconciliation qui vise la consolidation du noyau familial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'Association Racines socioculturelles a pour projet l'organisation d'un colloque social ayant pour objectif de porter un éclairage sur les pratiques d'interventions destinées à cette communauté. Ce colloque aura pour donc pour visée de parfaire les interventions en amont et en aval sur les différentes problématiques affectant les familles maghrébines de Montréal, en plus de créer un lien significatif avec le milieu de la recherche pour permettre

d'actualiser les connaissances sur cette communauté à la lumière de la réalité du terrain. Ce projet s'inscrit dans une démarche concertée et intégrée qui a sollicité la collaboration de plusieurs acteurs du milieu communautaire et institutionnel (Centre Jeunesse de Montréal, le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), le Centre de recherche SHERPA, le Conseil interculturel de Montréal, etc.)

JUSTIFICATION

Un des grands principes de la politique de développement social stipule *l'inclusion de toutes et de tous* et fait référence à une notion d'inclusion sociale et économique qui doit permettre une égalité d'opportunités. Or, les citoyens d'origine maghrébine, dont ceux nés au Québec, font face à de nombreux défis socio-économiques qui freinent leur pleine intégration et épanouissement dans la société québécoise. En effet, un bon nombre de cette population est confronté à des difficultés liées à l'employabilité, à des problèmes familiaux, scolaires, etc. Les intervenants œuvrant auprès de cette communauté jugent qu'il est important de s'intéresser aux causes et aux variables explicatives de ce constat et d'entamer une réflexion collective sur la situation de ces familles d'origine maghrébine. C'est précisément ce que le colloque, proposé par *l'Association Racines socioculturelles*, permettra de faire. C'est un moyen efficace pour mettre en lumière les facteurs d'exclusion et les difficultés d'intégration de ces familles. Cette initiative contribuera à améliorer les interventions auprès de ce groupe et mettra de l'avant des pistes d'actions pour une meilleure intégration et pour l'amélioration de leur statut socio-économique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce projet, soit une somme de 2 500 \$, est prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Organisme	Projet	Montant accordé			Montant recommandé 2017	% du budget de l'organisme
		2014	2015	2016		
Association Racines socioculturelles	Colloque social	-	-	-	2 500 \$	17 %

L'organisme a reçu en juin 2017 une contribution financière de 200 \$ de l'arrondissement Montréal-Nord pour la tenue d'une fête familiale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans le défis 2 « Montréal équitable » et appuie l'Article 9 « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion » du plan d'action Montréal 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet mettra en évidence les conditions optimales pour favoriser l'intégration des familles d'origine maghrébine à Montréal. Plus précisément, il éclairera la Ville sur les défis que vit cette communauté et comment mieux adapter les pratiques d'intervention auprès des familles maghrébines. Le SDSS pourrait devenir l'un des partenaires stratégiques susceptibles de participer aux réflexions post-événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le protocole de visibilité doit être conforme à l'annexe 2 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2017 présentation au comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandy DESANGES
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nadia BASTIEN
c/d diversité sociale

Le : 2017-08-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2017-08-09

CE : 20.009
2017/08/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177732001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 5 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal dans le cadre de la 13 ^e édition »

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal dans le cadre de la 13^e édition;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-07-31 13:47

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177732001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 5 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal dans le cadre de la 13e édition »

CONTENU

CONTEXTE

D'avril 2005 à avril 2006, Montréal a été désignée par l'Unesco « Capitale mondiale du livre ». En 2005, la Ville et son réseau de bibliothèques ont profité de cette occasion pour organiser un « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal ». Ce prix visait à souligner l'ensemble de l'œuvre d'un écrivain jeunesse montréalais ou ayant publié dans une maison d'édition montréalaise. Depuis 2006, le prix récompense annuellement un livre jeunesse d'un écrivain résidant à Montréal ou ayant publié dans une maison d'édition montréalaise au cours de l'année précédente. De 2005 à 2009, le prix était accompagné d'une bourse d'un montant équivalent à l'année en cours (2 009 \$ pour 2009). Depuis 2010, à l'occasion du 5^e anniversaire du prix dans sa forme actuelle, le montant de la bourse a été ajusté à 5 000 \$.

Historique des lauréats

2005 : Christiane Duchesne (pour l'ensemble de son œuvre)

2006 : Philippe Béha (texte et illustrations) pour *Pas si bête*, publié chez Hurtubise-HMH

2007 : Élane Turgeon (texte) pour *Ma vie ne sait pas nager*, publié chez Québec-Amérique

2008 : Danielle Simard (texte) et Geneviève Côté (illustrations) pour *La petite rapporteuse de mots*, publié chez Les 400 coups.

2009 : Charlotte Gingras (texte) et Daniel Sylvestre (illustrations) pour *Ophélie*, publié chez La courte échelle.

2010 : Hervé Bouchard (texte) et Janice Nadeau (illustrations) pour *Harvey, ou comment je suis devenu invisible*, publié chez La Pastèque.

2011 : Andrée Poulin (texte) pour *Miss Pissenlit*, publié chez Québec-Amérique

2012 : Biz (texte) pour *La chute de Sparte*, publié chez Leméac Éditeur

2013: Fanny Britt (texte) et Isabelle Arseneault (illustrations) pour *Jane, le renard et moi*, publié chez La Pastèque

2014: Linda Amyot (texte) pour *Le jardin d'Amsterdam*, publié chez Leméac

2015: Julie Pearson (texte) et Manon Gauthier (illustrations) pour *Elliot*, publié chez Les

400 coups

2016: Jacques Goldstyn (texte et illustrations) pour *L'arbragan*, publié chez La Pastèque

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1537 - 21 septembre 2016 - Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE15 1755 - 25 septembre 2015 - Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE14 1405 - 10 septembre 2014 - Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE13 1228 - 14 août 2013 - Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE12 1603 - 26 septembre 2012 - Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE11 1559 - 28 septembre 2011 - Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE10 1376 - 25 août 2010 - Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE09 1797 - 30 septembre 2009 - Autoriser une dépense de 2 009 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE08 1749 - 24 septembre 2008 - Autoriser une dépense de 2 008 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE07 1548 - 26 septembre 2007 - Autoriser une dépense de 2 007 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE06 1586 - 20 septembre 2006 - Autoriser une dépense de 2 006 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE05 2148 - 26 octobre 2005 - Autoriser une dépense de 2 005 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal ».

DESCRIPTION

Le Prix en est à sa 13^e édition. La première édition a récompensé un auteur jeunesse pour l'ensemble de son œuvre. Depuis 2006, le Prix récompense annuellement les créateurs d'un livre jeunesse montréalais publié au cours de l'année précédente et reconnu pour sa qualité et son originalité.

Un jury bénévole, composé de bibliothécaires des différentes bibliothèques montréalaises, effectue la sélection des finalistes. La remise du Prix aura lieu à la bibliothèque Marie-Uguay durant la semaine des Bibliothèques Publiques du Québec qui aura lieu du 21 au 28 octobre.

JUSTIFICATION

La richesse de la littérature québécoise pour la jeunesse est reconnue mondialement. En octroyant ce prix, la Ville de Montréal entend, elle aussi, reconnaître et souligner le travail prodigieux des écrivains et la richesse culturelle qu'apporte une telle littérature auprès des jeunes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 5 000 \$, est prévu à même le budget de fonctionnement de la Direction des bibliothèques, du Service de la culture. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un des mandats des bibliothèques est de stimuler le goût de la lecture chez les jeunes. L'octroi du prix est un outil pour les bibliothécaires, animateurs et parents afin de stimuler la lecture en leur présentant des œuvres et des auteurs de qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars-avril 2017

- Envoi d'une demande à tout le personnel des bibliothèques pour choisir leurs titres préférés publiés en 2016.
- Formation d'un jury.

Mai-juillet 2017

- Période de lecture pour le jury de l'ensemble des livres suggérés.

Août -septembre 2017

- Délibérations du jury pour déterminer l'œuvre primée.
- Actualité annonçant les finalistes.

Octobre 2017

- Remise du Prix le 26 octobre 2017.
- Communiqué de presse annonçant le lauréat.
- Mise en ligne de la section 2017 du prix sur le site web des bibliothèques.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La première orientation intitulée « Améliorer l'accès à la culture » du plan d'action 2007-2017 de Montréal, métropole culturelle a, quant à elle, une action spécifique qui est de « reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir ».

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, en lien avec les objectifs et la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2017-2022.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie KURLER
Bibliothécaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-24

Olivier BARRETTE
Chef de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Approuvé le : 2017-07-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Pour Suzanne Laverdière, directrice, Service de la culture

Approuvé le : 2017-07-31

CE : 30.002

2017/08/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1172622008

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 2017-006 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement 2017-006 intitulé *Règlement modifiant le plan d'urbanisme édicté par le règlement n° 2009-007 afin de retirer le lot 1 292 123 de l'affectation « Résidentiel faible densité » pour l'inclure dans l'affectation « Usage mixte »* , adopté le 14 juillet 2017 par le conseil municipal de Montréal-Ouest, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Montréal-Ouest.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-08 13:42

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1172622008

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 2017-006 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 juillet 2017, la Ville de Montréal-Ouest a adopté le règlement 2017-006 qui modifie son plan d'urbanisme. Ce règlement a été transmis à la Ville de Montréal le 19 juillet 2017. Selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement RGC 15-073, ce règlement doit faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma). En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation de ce règlement conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RCG 15-084).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

20170714-004 - 2017-07-14 - Conseil municipal de Montréal-Ouest - Adoption du règlement 2017-006.

- CG15 0055 - 2015-01-29 - Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma - Sommaire décisionnel addenda 1140219001.

DESCRIPTION

Le règlement 2017-006 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest consiste à apporter deux modifications, soit une modification à la carte d'affectation du sol et une modification à la carte de densité. Ces deux modifications visent un emplacement qui se situe à l'intérieur de l'aire « Dominante résidentielle » à la carte 20 – Grandes affectations du territoire du Schéma. Cet emplacement n'est pas visé par la carte 33 – Densité résidentielle du Schéma.

La modification concernant la carte d'affectation porte sur un emplacement dont l'affectation passe de « Résidentiel faible densité » à « Usage mixte » au Plan d'urbanisme de Montréal-

Ouest. Les paramètres de densité attribués à cette aire sur l'emplacement visé (lot 1 292 123) sont un coefficient d'occupation du sol entre 1,5 et 3,0 et un maximum de 4 étages.

JUSTIFICATION

Les modifications apportées au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest par le règlement 2017-006 sont jugées conformes aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC. En effet, l'usage mixte prévue au Plan d'urbanisme respecte la vocation de l'aire d'affectation « Dominante résidentielle » du Schéma. Il appert qu'aucune disposition du règlement 2017-006 n'est assujettie au DC.

Donc, le règlement 2017-006 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest est conforme aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre l'entrée en vigueur du règlement 2017-006 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest lors de la délivrance du certificat de conformité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard du règlement 2017-006.

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-02

Monique TESSIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lise BERNIER
Chef de division

Approuvé le : 2017-08-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-08-08